



RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE POUR CRÉER 12 LOGEMENTS EN RÉSIDENCE SOCIALE GÉRÉE PAR L'ÉLAN RETROUVÉ

PARIS, 69, RUE DE CLÉRY

Arrondissement
II^e

Quartier
Bonne Nouvelle

Population de Paris
2 243 833 hab. (2010)

Livraison
septembre 2013

Nombre de logements
12

Prix de revient
1,9 millions €

En plein cœur de Paris, Freha a réhabilité un ancien hôtel meublé en résidence sociale. La Ville de Paris nous a concédé un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans.

Freha est le maître d'ouvrage, ainsi la conception et le financement de cette réhabilitation lui incombent. Une fois le chantier livré, Freha est en charge du gros entretien du bâtiment.

La gestion de la résidence sociale est assurée par l'Élan Retrouvé. Le projet social de cette association est d'accueillir des malades handicapés psychiques au sein de structures sanitaires de ré-

adaptation et de réinsertion. Ainsi, Freha et l'Élan Retrouvé ont travaillé de concert afin de réhabiliter les lieux de manière à ce qu'ils soient les mieux adaptés au public accueilli. La résidence de Cléry répond à un besoin important de structures spécialisées dans le centre de Paris.

Certifié *Patrimoine, habitat et environnement*, cette réhabilitation fut importante par le volume et les travaux à réaliser : les structures du bâtiment existant étaient fragilisées et une restructuration profonde du bâti fut nécessaire tout en conservant l'aspect originel du lieu.

LA CONSTRUCTION

Maître d'ouvrage	Freha
Maître d'œuvre	Hervé D'Aviau de Ternay
Gestionnaire	Association l'Élan Retrouvé
Durée du chantier	21 mois
Surface habitable	348 m ²
Typologie des logements	12 TI de 15 m ²
Certificat H Q E	<i>Patrimoine Habitat et Environnement</i>
Prix de revient	1,9 millions € TTC
Financement	{ <ul style="list-style-type: none"> 19 % Subvention État 12 % Subvention Région ÎdF 36 % Subvention Ville de Paris 9 % Prêt Action Logement Solendi 24 % Prêt CDC

Le montant des subventions représente 67 % du prix de revient de cette opération.

LA LOCATION

Résidents

Adultes fragilisés et handicapés par des troubles psychologiques au long cours, en exclusion sociale. Ils ont un degré d'autonomie suffisant pour occuper des logements au sein de ce type de structure mais sont tous suivis par un référent médical et médico-social.

Attribution des logements

7 Ville de Paris
3 Préfecture
2 Solendi (cédés à l'Élan Retrouvé)

Redevance mensuelle

TI : 366 euros (APL non déduite)

Parties communes

Un espace d'accueil, une salle collective avec kitchenette, une cour extérieure privative.

